

revalorisation 2024

REVALORISATION DE L'IFSE à effet du 1er janvier 2024
PERSONNELS ITRF affectés sur des fonctions "système d'information"
INGENIEURS D'ETUDES (catégorie A)

BOP 214

Agents affectés sur des fonctions "système d'information"*			Mesures 2024	
Groupe de fonctions	Libellé	Grade	forfait + gain complémentaire montant annuel IFSE	montant mensuel IFSE
Groupe 1	IGE en services académiques : chef de division en rectorat chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) à forte responsabilité	IGE HC	16 814,75 €	1 401,23 €
		IGE CN	15 258,80 €	1 271,57 €
Groupe 2	IGE en services académiques : adjoint à un chef de division en rectorat chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel à fortes responsabilités ou expert de haut niveau	IGE HC	14 954,38 €	1 246,20 €
		IGE CN	13 733,60 €	1 144,47 €
Groupe 3	IGE en services académiques : chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel non classé en groupe 2 chef de bureau en DSDEN	IGE HC	13 635,28 €	1 136,27 €
		IGE CN	12 409,38 €	1 034,12 €